

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 MARS 2022 A 19H30
SALLE DES FETES DE COURMANGOUX - 01370

L'an deux mille vingt-deux à 19 h 30 le vingt-cinq du mois de mars, le conseil municipal de la Commune de COURMANGOUX, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Madame MORNAY Mireille, Maire.

Dates de convocation et affichage : 21/03/2022

Nombre de conseillers en exercice : 15

Nombre de conseillers présents : 13

Excusés : 2

Nombre de procurations : 2

Membres présents :

Mireille MORNAY – Sébastien CHORRIER-COLLET – Thierry DUFOUR – Rachel GUYON – Thierry PARMENTIER – Sylviane MARCHAND – Alain VARVAT – Sébastien RIONDY – Françoise LUZY – Christophe KLINGER – Sùnniva BOURSIER – Cécile CHOSSAT – Laurent DONGUY

Membres excusés : Stéphanie DÉPLANCHE a donné procuration à Cécile CHOSSAT - Denis VOGRIG a donné procuration à Sébastien CHORRIER-COLLET

Membres Absent :

Désignation du secrétaire de séance : Sébastien CHORRIER-COLLET

Présentation de la MARPA de St Etienne du Bois par la Secrétaire et la Directrice.

Approbation du compte-rendu de conseil municipal précédent du 25 février 2022 : Approuvé à l'unanimité

DELIB 2203 2515 avis sur le projet de pacte de gouvernance de grand bourg agglomération

La loi du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique, reprise dans l'article L5211-11-2 du code général des collectivités territoriales prévoit la possibilité pour les intercommunalités d'adopter un pacte de gouvernance entre les communes et l'établissement public.

Le Conseil communautaire a décidé l'élaboration d'un tel pacte par délibération du 21 septembre 2020 votée à l'unanimité de membres présents. Ce pacte est l'aboutissement de nombreuses séquences de concertation avec les Maires du territoire, organisées à l'échelle des Conférences Territoriales. Il vise à donner des lignes directrices et des objectifs partagés entre Grand Bourg Agglomération et ses communes membres et à préciser :

- Le fonctionnement des instances de gouvernance de l'Agglomération,
- Les engagements de l'Agglomération en matière de soutien à ses communes membres : dans l'exercice de leurs compétences et en termes d'appuis financiers, dans une logique de solidarité territoriale,
- Les champs identifiés au titre de la déconcentration des politiques communautaires.

Afin de finaliser l'adoption de ce pacte de gouvernance, les conseils municipaux doivent formuler un avis sur son contenu dans un délai de 2 mois suivant sa transmission. Ils peuvent émettre toute proposition de modification.

Le Conseil Municipal, Ouï l'exposé du Maire, après avoir délibéré, à l'unanimité,

Émet un avis favorable au projet de pacte de gouvernance joint à la présente délibération.

DELIB 2203 2516 Constatation de la répartition du fonds de solidarité et de l'Attribution de Compensation 2022

Dans le cadre du pacte financier et fiscal de solidarité, le Conseil communautaire a délibéré le 1^{er} juillet 2019 sur la création d'un fonds de solidarité de 100 000 € à l'attention des communes rurales et communes rurales accessibles de moins de 1 000 habitants. Ce fonds est calculé sur les données des fiches DGF des communes, sa répartition évolue donc d'année en année. Trois indicateurs sont pris en compte :

- Poids des impôts ménages/revenu fiscal de la collectivité (1/3 du fonds)
- Indicateur de ressources élargi/habitant (1/3 du fonds)
- Revenu/habitant (1/3 du fonds)

Chaque année, les communes éligibles doivent donc délibérer pour accepter le versement de ce fonds au travers de leur attribution de compensation. Le montant par commune est acté dans une délibération du Conseil

communautaire. Cette année, il a délibéré le 7 février. Il s'agit ainsi d'une « révision libre » de l'attribution de compensation entre la communauté d'agglomération et chacune des communes de – 1 000 habitants.

De plus, un ajustement des modalités de calcul du fonds est intervenu en 2021.

Ajustement

Année à moins de 1 000 habitants	100% de la dotation
Première année à plus de 1 000 habitants	100% de la dotation
Deuxième année à plus de 1 000 habitants	50% de la dotation
Troisième année à plus de 1 000 habitants	0 €

Une fois toutes les délibérations des Communes intéressées collectées, le Conseil communautaire de décembre pourra fixer le montant des attributions de compensation définitives 2022. Il est donc nécessaire pour chaque commune de délibérer.

CONSIDERANT que la commune de Courmangoux se prononce favorablement sur le montant du fonds de solidarité et sur la révision libre du montant de l'attribution de compensation délibéré par le Conseil de communauté de la Communauté d'agglomération du bassin de Bourg-en-Bresse du 7 février 2022

Vu la délibération du Conseil de communauté de la Communauté d'agglomération du bassin de Bourg-en-Bresse du 7 février 2022 portant sur la révision libre des attributions de compensation 2022.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :

que la commune de COURMANGOUX se prononce favorablement sur le montant du fonds de solidarité d'un montant de 2 244 € et sur la révision libre du montant de l'attribution de compensation délibéré par le Conseil de communauté de la Communauté d'agglomération du bassin de Bourg-en-Bresse du 7 février 2022.

Modification de la circulation pour la sécurité routière

- La commission a rencontré David Taupe et Carole Page du Conseil Départemental le 9 mars pour une présentation des projets de modification de la circulation en vue d'une meilleure sécurité routière. Du fait de certaines remarques, des points ont évolué. Christophe Klinger présente les propositions mises à jour.

Lieux	Travaux à réaliser Matériels nécessaires	Récupérations possibles et divers
COURMANGOUX		
En Couettant	Panneau :« sortie d'agglomération »	Panneau manquant
Intersection RD118/ Rue des Vignes	Sécurisation du carrefour : - 3 panneaux « cédez le passage » - 3 panneaux « sens giratoire »	Préconisé et accepté par le Conseil Départemental Une signalisation temporaire sera mise en place (attention carrefour modifié)
Rue des Cavets	Sécurisation de la rue : Limitation de la vitesse à 30 km/h de l'intersection avec la rue des Vignes jusqu'à l'intersection avec rue de la Croix Vuillod.	
Intersection Rue des Vignes/ rue des Cavets	Présignalisation point d'eau (réservoir cadre prévention incendie)+ Flèche directionnelle	
Rue des Cavets (réservoir)	Signalisation point d'eau	
COURBATIERE		
Rd 118 : Entrée et sortie	Limitation de la vitesse à 30 km/h	Les panneaux de limitation de vitesse peuvent être apposés sur les panneaux annonçant l'entrée du hameau,

Chemin du Pelon	Limitation de la vitesse à 30 km/h	
Intersection Chemin du Pelon/Route de Combarbe.	Balise d'intersection pour matérialiser la priorité à droite	
LA TEPPE		
Rd 118 Intersection + Priorité à droite	- Balise intersection - Panneau AB1 :priorité à droite en venant de la Courmatière (Brenède)	Accepté par le Conseil Dép. qui mettra en place les panneaux
ROISSIAT		
Place du Candi	Délimitation au sol de la limite entre la place et la rue de la Vigne rouge	
Rue du 16 avril 1944	Eloigner le panneau « zone 30 »(visibilité)	Accepté par le Conseil Dép.
Entrée Roissiat : Rd 52 depuis Chevignat	Panneau : « Priorité à droite» avec indication « 2X »	Accepté par le Conseil Dép. qui mettra en place les panneaux payés par la commune
Entrée Roissiat : Rd 52 depuis Verjon	Panneau : « Priorité à droite» avec indication « 3X »	Accepté par le Conseil Dép. qui mettra en place les panneaux payés par la commune
Rue de Vaugiserie	Retirer vieux panneaux : « Priorité à droite » « Virage dangereux »	

Rongenez	Présignalisation « interdiction +7,5T » pour la traversée de Courmangoux par la RD 118	Accepté par le Conseil Dép. qui mettra en place les panneaux payés par la commune
----------	--	--

CHEVIGNAT

Rue St Sébastien/ Chemin de la Vipereille	Panneau :« sortie d'agglomération »	Panneau manquant
Rue du Plan d'eau et vieux village	Limitation de la vitesse à 30 km/h	- Partie de la Rue du Plan d'eau - Rue du Mont Myon - Rue St Sébastien 5 panneaux «30 » et 4 panneaux « fin 30 »
Intersection Rd 52/Rue du Mont Myon	Présignalisation point d'eau (réservoir cadre prévention incendie)+ Flèche directionnelle	
Rue du Mont Myon	Signalisation point d'eau	

HORS AGGLOMERATION

Plain Champ	Interdiction de circuler (sauf exploitants)	EN COURS D'ETUDE réunion 26/04/2022
Carrière	Interdiction de circuler (sauf exploitants)	

TOTAL DU PROJET

- Des réunions de présentation et concertation seront organisées par quartier, notamment à Chevignat en amont des travaux d'eau potable, assainissement et voirie prévus à partir du mois de juin.
- Concernant la réglementation des chemins ruraux, des personnes en voiture et motos ont été verbalisées récemment pour avoir emprunté le chemin du Mont Myon. Une réunion va avoir lieu avec Patrick DA-FRE, inspecteur à l'Office Français de la Biodiversité le 26 avril à 9h. Par ailleurs, une réunion sera prochainement sollicitée avec l'ACCA.

DELIB 2203 2517 Extinction de l'éclairage public

Considérant la nécessité de poursuivre la lutte contre la pollution lumineuse, les émissions de gaz à effet de serre et d'engager des actions volontaires en faveur des économies d'énergies,
Considérant que Val-Revermont a changé les heures d'extinction de son éclairage public,
Mme le Maire propose de prendre un nouvel arrêté modifiant celui du 1^{er} juin 2016 pour que l'éclairage public soit totalement interrompu la nuit de 23h à 6h tous les jours de la semaine.

Cette extinction ne concerne pas les lampes isolées des hameaux extérieurs.

Pour rappel, l'économie d'énergie qui a découlé de cette extinction a permis, en 1 seule année, de rembourser l'installation du système, soit 3000€/an.

Le Conseil après avoir délibéré à l'unanimité

Émet un avis favorable à la proposition d'extension des horaires d'extinction.

Dit qu'une réunion avec le SleA aura lieu prochainement afin de refaire un point et définir les modalités nouvelles.

DELIB 2203 2518 Demandes de subventions

Madame le Maire expose que deux nouvelles demandes de subventions sont parvenues en Mairie après le vote de la délibération n° 2201 2801 prise le 28 janvier 2022 :

- Le centre de formation des apprentis du CECOF d'Ambérieu sollicite une subvention pour 4 élèves soit $4 \times 50\text{€} = 200\text{€}$. Nous n'avions rien prévu au budget.
- L'association COuac de Bourg a 10 ans. Elle nous sollicite pour un soutien afin de pouvoir démarrer leur nouveau projet de la voie des Colporteurs qui va se dérouler dès cet été sur les 17 communes du Revermont pour le promouvoir. Ainsi pourrait naître la légende du Revermont sur les sentiers de randonnée permanents. L'idée de l'association est d'amener la culture en milieu rural, de créer des liens, de mettre en valeur le dynamisme communal. 1 € versé par les 17 communes permet d'obtenir 4 € de financement de l'Europe. Sachant que ce projet original et grandiose est estimé à 210 000 €, il est demandé aux communes de verser entre 300 et 600 €.

Madame le Maire expose qu'une modification du montant d'une subvention déjà attribuée par délibération n° 2201 2801 prise le 28 janvier 2022 est arrivée en Mairie après le vote de cette dernière

- L'école du Moulin de Val-Revermont nous sollicite pour 7 élèves en classe transplantée soit $7 \times 100 \text{€} = 700 \text{€}$. Nous avons prévu 17 élèves au budget, soit la somme de 1 700 €.

Le Conseil après avoir délibéré à l'unanimité

- Accepte le versement d'une subvention de 200.00 € au CECOF d'Ambérieu pour l'année 2022
- Accepte le versement d'une subvention de 300.00€ à l'association Couac de Bourg pour la voie des colporteurs, une animation des Colporteurs aura lieu à la bibliothèque le 14 mai.
- Modifie le montant de subvention attribué par délibération n° 2201 2801 à l'école du moulin de Val Revermont en passant de 1 700€ à 700 €
- Dit qu'aucune modification budgétaire n'est nécessaire
- Autorise Madame le Maire à passer les écritures comptables et à signer tous documents relatifs à ce dossier

DELIB 2203 2519 Modification du PLU pour l'extension de la Carrière de Roissiat

Au vu des données communiquées, il semble probable que la procédure d'évolution du PLU soit soumise à une évaluation environnementale systématique du fait du site et la dimension de l'extension.

- Pour sa demande d'extension de carrière, l'exploitant doit suivre la procédure relative à l'ICPE : étude d'impact, enquête publique, PC ... Il travaille donc avec un cabinet.

- Pour rendre possible ce projet d'extension, la mairie doit modifier son PLU. Ceci nécessite le respect d'une procédure prévue par les codes de l'urbanisme et de l'environnement. L'évaluation environnementale (EE) va concerner les impacts du projet mais aussi les pièces modifiées du PLU. Chacune sera analysée au vu des impacts et des mesures seront ou non à envisager.

Ce n'est donc pas le même objectif même si l'EE du PLU va se nourrir de l'étude d'impact.

Le PLU n'ayant pas fait l'objet d'une évaluation environnementale complète lors de son approbation, il faudra que l'EE comprenne un volet relatif au secteur de la carrière et également (de façon proportionnée) un volet relatif au reste du territoire communal (analyse complète des éléments environnementaux). Le cabinet devra donc fournir une évaluation environnementale spécifique pour le PLU à transmettre à la MRAE (DREAL). Ce sera un document différent de l'étude d'impact.

Pour ce faire, 2 devis nous sont présentés :

- Mme Dally-Martin urbaniste : Déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLU : 4 244 € TTC
- ECOTOPE : Diagnostic environnemental : 8 640 € TTC

Le Conseil après avoir délibéré à l'unanimité

- Accepte le devis de Mme DALLY-MARTIN pour la somme de 4 244 € TTC
- Accepte le devis d'ECOTOPE pour 8 640 € TTC
- Autorise Madame le Maire à signer tous document relatif à ce dossier

Convention de partenariat et de financement de l'association la Treffortine

Une convention existe entre l'association de la Treffortine et la Commune de Val-Revermont pour une aide à la gestion en mettant à disposition des locaux avec le paiement des charges, un agent pour l'entretien des locaux à raison de 5h/semaine, un temps de 4h/mois d'agent administratif pour établir les fiches de paie, une mise à disposition d'un ou deux véhicules 9 places pour les sorties.

Depuis 2014, l'association en difficultés financières, nous sollicite pour une aide financière : 2014 : 539 € - 2015 : 0 € - 2016-2017 : 700 € - 2018-2019 : 900 € - 2020-2021 : 1000 €.

Mme le Maire, après en avoir parlé avec la commune de Val Revermont, estime qu'il n'est pas nécessaire de signer cette convention, la participation par subvention est adaptée.

Décisions du Maire

- a. Acceptation devis Matt & Zinc de Cuisiat : 2 529.60 € TTC pour la réfection de chéneaux à la mairie et au Candi
- b. Acceptation devis CPA Le Par Chemin de Bourg : 346 € TTC Edition de 200 recueils des enfants du Grand Brûle.
- c. Acceptation devis COMAT&VALCO pour une table de pique-nique bois pour le plan d'eau : 602.16 € TTC. Elle sera posée par l'association pêche.
- d. Acceptation devis Berger Levrault pour l'installation des progiciels à distance : 441 € TTC
- e. Acceptation devis Cléau pour achat de volets roulants : 3295,15 € TTC à la salle des fêtes. Ils seront posés par nous-mêmes.

1. Travail des commissions

- **Commission Bâtiment** : les travaux intérieurs de la mairie ont fait l'objet d'une réception définitive ce jeudi 24 mars. La réception définitive des extérieurs se fera le 7 avril. Le déménagement aura lieu le 9 avril, et l'inauguration sera le 25 juin à 11h.
- **Accessoires pour mairie** : choix pour 2 supports avec blasons (RF, mairie) et 2 drapeaux, de part et d'autre de la porte.
- **Commission Voirie** : Une réunion a eu lieu le 8 mars avec tous les corps de métiers pour les travaux de la rue du mont Myon : le syndicat d'eau potable interviendra en juin-juillet – GBA pour l'assainissement en septembre-octobre et la voirie suivra avant cette fin d'année si le planning est respecté.
- **Commission Fleurissement** : Christophe Klinger prend la responsabilité de cette commission. Il a rencontré Dominique Orru pour les commandes de fleurs. Pour les nouveaux massifs de la mairie, RV le mercredi 6 avril à 18h00.
- **Commission développement durable et cadre de vie** : une nouvelle rencontre aura lieu au clos le samedi 2 avril à 14h30 pour l'aménagement du site et l'aide au démarrage du jardin partagé. Par ailleurs, des dépôts sauvages sur le stockage de déchets verts ont à nouveau été constatés.
- **Taille des arbres** : Courriel de Jérémy Bluteau nous donnant son avis sur le prestataire choisi et la réponse de Damien Artigues de Dam'Paysages.
- **SEMA** : Christophe Klinger informe être allé l'AG le 21 mars avec David Maréchal. Des panneaux d'avertissement sont créés pour avertir les promeneurs qu'ils entrent dans un espace pastoral, un lieu de partage avec une liste des bons comportements à adopter pour le respect des bêtes et terrains agricoles. 3 panneaux sont prévus pour la commune pour la somme de 120€.
- **Commission Communication** : le recueil du Grand Brûle est prêt pour la distribution. Une remise officielle est prévue aux membres de la commission et aux enfants du grand brûle, ainsi qu'aux personnes intéressées par cet épisode douloureux qu'a vécu notre commune.
Marché de producteurs et créateurs, et matinée des associations samedi 26 mars à Roissiat avec une animation de la bibliothèque.
La refonte du site internet devrait être opérationnelle en avril.
Un questionnaire sur le numérique sera distribué (conseiller numérique).
- **Commission Bibliothèque** : afin de libérer du stock, des livres seront vendus lors du marché le 26 mars. La réunion bisannuelle a eu lieu le 9 mars. Le public est toujours bien présent aux permanences, des animations régulières sont prévues dès le retour dans les nouveaux locaux après le 7 mai.
- **CCAS** : la réunion pour le budget a eu lieu le 23 mars. Des aides pour l'Ukraine sont prévues pour les familles s'installant sur la commune. Préparation du repas du mois d'octobre.
- **Personnel** : l'agent de ménage ayant posé un congé pour convenance personnelle au 31 octobre 2020 pour 1 an renouvelable 2 fois, il convient d'embaucher une nouvelle personne en contrat de remplacement, et ce, à compter du 1^{er} mai 2022. Un entretien aura lieu le 12 avril avec la personne pressentie et une délibération devra être prise au prochain conseil pour valider ce contrat.

2. Informations et questions diverses

Validation des tableaux des permanences aux élections présidentielles et législatives.

Organisation du déménagement de la mairie le samedi 9 avril. RDV à 8h30 à Roissiat.

Fin de réunion à 22h45.

La prochaine réunion est fixée au vendredi 29 avril 2022 à 19h30 salle du conseil municipal.

Rappel des délibérations prises le 25 mars 2022 :

DELIB_2203_2515_ avis sur le projet de pacte de gouvernance de grand bourg agglomération

DELIB_2203_2516_ Constatation de la répartition du fonds de solidarité et de l'Attribution de Compensation 2022

DELIB_2203_2517 Extinction de l'éclairage public

DELIB_2203_2518 Demandes de subventions

DELIB_2203_2519 Modification du PLU pour l'extension de la Carrière de Roissiat

Présences au conseil municipal du 25 mars 2022

MORNAY Mireille		DONGUY Laurent	
CHORRIER-COLLET Sébastien		RIONDY Sébastien	
DUFOUR Thierry		BOURSIER Sunniva	
PARMENTIER Thierry		CHOSSAT Cécile	
GUYON Rachel		LUZY Françoise	
MARCHAND Sylviane		VARVAT Alain	
VOGRIG Denis	A donné procuration à Sébastien CHORRIER-COLLET	DEPLANCHE Stéphanie	A donné procuration à Cécile CHOSSAT
KLINGER Christophe			